Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Département des Vosges

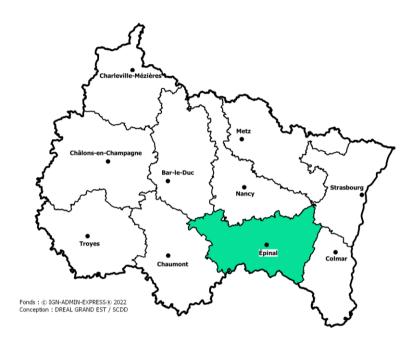
Permis d'aménager autorisés en 2024

	r erring a arrieriager a						
	Nb lotissements	Surface totale (m²)	Nb lots autorisés				
Public	2	38 659	20				
Privé	2	11 848	10				
Ensemble	4	50 507	30				

	Répartition selon le nombre de lots								
	moins de 5 lots		de 5 à 9 lots		de 10 à 19 lots		20 lots et +		
	Nb Surf. tot. (m²) Nb Surf. tot. (m		Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)	Nb	Surf. tot. (m²)		
Public	0	0	1	8 840	1	29 819	0	0	
Privé	1	4 908	1	6 940	0	0	0	0	
Ensemble	1	4 908	2	15 780	1	29 819	0	0	

Taux d'occupation des lots

		•							
Année d'autorisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb PA total autorisés	22	14	16	9	11	9	5	11	15
Nb PA commencés	22	14	16	9	11	9	5	8	14
Nb parcelles total	195	93	149	71	74	54	29	53	91
Nb parcelles libres	38	16	38	13	31	21	17	39	73





Résultats de l'enquête sur les lotissements destinés à l'habitat

Méthodologie

Etendue à l'ensemble de la région Grand Est depuis 2013, l'enquête porte sur tous les permis d'aménager autorisés de 3 lots et plus destinés à l'habitation. Elle est réalisée par le Pôle Analyse Statistique et Animation de la Connaissanceau sein du Service Connaissance et Développement Durable de la Dreal. Les Associations Foncières Urbaines ainsi que les déclarations préalables y figurent également, dès lors qu'elles nous sont connues. Les Zones d'Aménagement Concerté faisant partie de procédures particulières ne sont pas retenues dans l'élaboration de ces résultats.

Il s'agit d'une enquête exhaustive.

Les permis d'aménager sont extraits tous les mois de Sit@del2 du Ministère et intégrés dans la base de données. Ils sont complétés par questionnement auprès des centres instruisant ces permis.

La base est ensuite enrichie en continu par les renseignements collectés auprès des aménageurs, directement ou au travers de leurs sites internet. Ces renseignements portent sur :

- Pa répartition des lots (individuel pur, groupé collectif)

Malgré tous ces renseignements fournis ou collectés, l'enquête ne préjuge pas de la disponibilité des lots.

Taux d'occupation des lots

Un permis d'aménager est commencé dès lors qu'un découpage cadastral en lots a pu être observé (en totalité ou par tranche). C'est pour cette raison que les deux dernières années d'autorisation d'aménager ne sont pas prises en compte.

Définitions et calculs:

commencés:

Nb PA

Nb PA total: Nb PA autorisés dans l'année

et commencés

Nb parcelles total:
Nb parcelles libres:

Nb parcelles relevées sur le site du cadastre Nb parcelles pour lesquelles aucun permis

n'a pu être rapproché ou sans construction dans la base des parcelles des fichiers Nb PA en attente: Nb PA autorisés dans l'année et

non commencés

Nb lots en attente: Nb total de lots des PA en attente

<u>Tx occupation:</u> ([Nb parcelles total]-[Nb parcelles libres])/[Nb parcelles total]

Nb PA autorisés dans l'année

Attentions particulières

La surface totale est calculée à partir des parcelles impactées par le projet avant découpage. Ainsi, elle peut paraître disproportionnée lorsqu'une partie seulement d'une grande parcelle concerne le permis. Il est nécessaire à ce moment de consulter les permis individuellement.

Nous contacter

Pour toute demande de renseignement ou communication de résultats sur des périmètres particuliers, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: demandestat.pctas.scdd.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Grand Est / SCDD / Pôle ASAC

Source: Eloge - Enquête sur les lotissements dans le Grand Est - Données arrêtées à la date du 20/10/2025